

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT TARN

Commune SALIÈS
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT

du 26 septembre 2022

L'An deux mille vingt-deux et le vingt-six septembre

CANTON

Albi-Sud

Nombre de conseillers

En exercice 13

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 20 septembre 2022, sous la présidence de **Jean-François ROCHEDREUX, le Maire**.

Présents 8

Votants 8

Etaient présents : Jean-François ROCHEDREUX, Bruno GASCON, Jacky MIQUEL, Nathalie BRULANT, Florence CABROL, David FERRÉ, Raymond CHAPPERT, et Valérie JACQUET.

Excusés : Bernard TOMINET, Virginie GOURMANEL, Bruno LACHENAUD, Thierry VAREILLES et Florence VOGEL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS COMMUNAUX

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code générale de la fonction publique et notamment ses articles L. 521-1 et L. 522,

Monsieur le Maire expose :

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose :

- La création d'un emploi permanent à temps à temps non complet d'adjoint technique

Monsieur le Maire précise que les effectifs du personnel communal seraient ainsi modifiés :

| CADRES OU EMPLOIS | CATEGORIE | EFFECTIF | DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE |
|---|---------------|----------|--|
| FILIÈRE ADMINISTRATIVE | | | |
| Rédacteur principal 1ère classe | B | 1 | 1 poste à 35 heures |
| Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe | C | 1 | 1 poste à 14 heures |
| FILIÈRE TECHNIQUE | | | |
| Adjoint technique | C | 1 | 1 poste à 35 heures |
| Agent de maîtrise | C | 1 | 1 poste à 35 heures |
| Contractuel emploi permanent | Non titulaire | 1 | 1 poste à 16/35 ^{ème} heures |
| Contractuel emploi permanent | Non titulaire | 1 | 1 poste à 22,21/35 ^{ème} heures |
| FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE | | | |
| ATSEM principal 1 ^{ère} classe | | 1 | 1 poste à 35 heures |
| TOTAL | C | 7 | |

Le conseil municipal :

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le code générale de la fonction publique,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APROUVE le tableau des effectifs communaux tel que présenté par Monsieur le Maire ;

DÉCIDE la création à compter du 29 septembre 2022 d'un emploi permanent à temps complet d'agent technique.

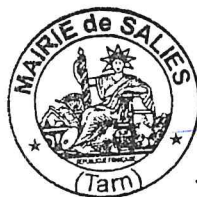
PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 26 septembre 2022

Le secrétaire de séance

Jacky MIQUEL



Le Maire

Jean-François ROCHEDREUX

Transmise en Préfecture et mise en ligne le

11 OCT. 2022